Paraphe

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES 78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION: 1 décembre 2022

DATE D'AFFICHAGE: 1 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS:

En exercice:

33 Présents: 23

Votants: 29

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le premier décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en salle du Conseil à 20h30, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme BELHADJ-ADDA, Maires - Adjoints, Mme CHERGUI, M. DUBOIS Mme CHARLOT, M. GOURVENEC, Mme BOUKANDOURA, M. LIAOUI, M. BRENOT, M. AZIMI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. GAYDOUK, Mme. DUBOIS, M. FARIGOULE, M. ODIRA, Mme. AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme BATHILY

(procuration à Mme ABLOUH)

Mme CHATELAIN

(procuration à M. LONGEAULT)

M. MARCIN

(procuration à M. GAILLARD)

M. FOURE

(procuration à M. DUBOIS) (procuration à M. ODIRA)

Mme KHARJA Mme SIRAS

(procuration à M. FARIGOULE)

Absents excusés :

Mme BIGLIONE, M. ALIMI, M. CAMARA, Mme. LARABI.

RAPPORT ANNUEL DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC - EXPLOITATION DE LA **RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU l'article L. 3131-5 du code de la commande publique,

VU l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport annuel présenté par le concessionnaire pour l'année scolaire septembre 2020 à septembre 2021,

CONSIDERANT l'exploitation par un concessionnaire de la restauration scolaire municipale par la société ELIOR,

CONSIDERANT la consultation de la commission consultative des services publics locaux le 30 novembre 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Mai Accusé de réception en préfecture en l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Mai Accusé de réception préfecture : 19/12/2022 aux marchés publics,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE:

Article 1 : du rapport de concession pour l'exploitation de la restauration scolaire municipale, attribuée par la société ELIOR pour l'année scolaire septembre 2020 à septembre 2021.

Chanteloup-les-Vignes, le quatorze décembre deux mille vingt-deux.

Le Maire

Catherine ARENOU

Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :
- la transmission à la Sous-Préfecture le :